# La g@zette

## du Valbonnais

Nº 182 - Février 2023

La cimenterie n'était pas sortie de l'auberge



#### Une affaire de famille : les trois Antoine, de père en fils...

Antoine Pelloux (1803/1858) maître de poste et aubergiste, mort à 55 ans
Antoine Pierre François Pelloux (1824/1884) maître d'hôtel, mort à 60 ans
Antoine Pierre Pelloux (1850/1894) directeur de la cimenterie, mort à 44 ans



Antoine Pierre François Pelloux (1824 – 1884), maître d'hôtel à La Mure, se marie le 12/01/1848 à Pierre-Châtel avec Angèle Madeleine Berthier. Ils ont sept enfants :

Antoine Pierre Pelloux (1850)

Joseph Paul Augustin Pelloux (1853)

Joseph Casimir Pelloux (1854)

Cécile Joséphine Pelloux (1862)

Jean Baptiste Pelloux (1864)

Maurice Léon Pelloux (1867)

Georges Grégoire Pelloux (1871)

#### Le pole cimentier du Pont du Prêtre...



Seul Georges Pelloux restera dans l'hôtellerie, en faisant de l'auberge muroise un hôtel réputé. Les autres fils travailleront tous un temps dans la cimenterie familiale du Pont du Prêtre. L'ainé, Antoine Pierre Pelloux sera le directeur de l'usine jusqu'à sa mort subite en 1894, à l'âge de 44 ans. Son frère Jean Baptiste Pelloux, diplômé de l'Ecole centrale, lui succèdera.

Dans le journal « Le Dauphiné » du 16 août 1894 parait la nécrologie d'Antoine Pelloux fils :

L'honorable famille Pelloux, de la Mure, vient d'être cruellement éprouvée par la mort subite de Mr Antonin Pelloux, son chef, fabricant de ciments, juge au Tribunal de Commerce de Grenoble. Samedi à 9 h du matin, M. Pelloux se trouvait à la préfecture dans le cabinet de Mr Janon chef de la 2<sup>e</sup> division causant de son projet de chemin de fer de La Mure au Beaumont, quand tout à coup il se sentit défaillir et roula sur le parquet. Mr le Dr Marie inspecteur des enfants assistés, qui se trouvait dans son cabinet tout à côté, accourut immédiatement et prodigua au moribond les premiers soins, il le fit ensuite transporter à son domicile, mais tous les secours de la science furent inutiles, car M. Pelloux expira à dix heures du soir sans avoir repris connaissance.

Les obsèques de M. Pelloux ont eu lieu à Grenoble lundi matin et l'inhumation à La Mure à 5 h du soir. Une nombreuse affluence de négociants et industriels de la ville assistait à la cérémonie ainsi que les membres du Tribunal de commerce en robe. Il avait 44 ans.

En 1912, la cimenterie familiale devient la Société anonyme des ciments Pelloux. La majorité des actions restent aux quatre frères Pelloux, mais on relève dans l'organisation des représentants des milieux d'affaires dauphinois. L'année suivante, la société bénéficiaire verse des dividendes à ses actionnaires avant l'orage de la première guerre mondiale. Le conseil d'administration d'avril 1919 entérine d'importantes modifications : Casimir, Jean Baptiste et Maurice Pelloux sont démissionnés de l'organigramme de l'usine et du conseil. Augustin Pelloux, le seul rescapé de la famille, dirige l'usine et préside le conseil d'administration où il devient toutefois minoritaire. Le 28 octobre 1938, l'assemblée des actionnaires décide la liquidation : l'usine du Pont du Prêtre est définitivement fermée en décembre. Après une vente par lots, le conseil d'administration entérine le 27 novembre 1945 la clôture définitive et la dissolution de la société.







était né avec des facultés heureuses

et des moyens naturels, qui auraient pu lui assurer une position convenable dans le monde. Après avoir étudié successivement au petit séminaire et au Lycée de Grenoble il fut reçu bachelier es lettres en 9<sup>bre</sup> [novembre, du latin november, le 9<sup>e</sup> mois de l'année qui commençait le 1<sup>er</sup> mars] 1840 et prit à cette époque une première inscription à la faculté de droit de Grenoble. Pendant cette année il fut assidu et studieux et subi son 1<sup>er</sup> examen de baccalauréat à la satisfaction de ses professeurs. Mais pendant les années suivantes, il se dérangea peu à peu et cessa de fréquenter assidument le cours de la faculté; il perdit une inscription par son défaut d'assiduité et ne put obtenir le diplôme de licencié qu'à la fin de la 5<sup>e</sup> année; il fréquentait habituellement les cafés et il a contracté chez la Vve Chaffand une dette de 2985 f et chez le sr Tagnard aubergiste une dette de 698 f en capital, intérêts et frais.

Le Procureur impérial à Grenoble a inculpé de meurtre Joseph, Désiré, Louis, Edouard Champollion : « Le 11 août 1854, le hameau de La Roche, commune de Valbonnais, était le théâtre d'un évènement déplorable, qui jetait la consternation dans la famille de M. Champollion, notaire et suppléant de la justice de paix du canton [...] on se demande comment le coupable a pu arriver à ce degré de brutalité aveugle et féroce, et par quelle voie de dégradation morale [...] ». Continuons à publier le réquisitoire du procureur...

Aussi une triste et défavorable réputation circulait déjà sur son compte à cette époque et il a laissé de fâcheux souvenirs. Sa famille après avoir essayé vainement de le faire entrer au Barreau, le rappela auprès d'elle : elle espérait qu'il pourrait succéder à son père dans ses fonctions de notaire et dans cette perspective son père après avoir dépensé 15000 f pour son éducation, ne craignit pas de faire un nouveau sacrifice et d'acquérir au prix de 8200 f l'office de M. Long, afin de faire supprimer cet office et d'augmenter ainsi la clientèle de celui qu'il destinait à son fils, seul garçon d'une famille de 6 enfants. L'inculpé avait concentré sur lui



Edouard Champollion, fils du notaire et ancien maire de Valbonnais, sans profession, était le seul garçon d'une famille de six enfants. Il fréquentait le jour et la nuit tous les cabarets du pays et s'enivrait avec le premier venu...



toutes les préférences et les espérances de ses parents qui avaient même songé à lui laisser la quotité disponible pour faciliter son établissement et maintenir l'influence que la famille s'était acquise dans le pays. Loin de répondre à des espérances si bienveillantes, Edouard Champollion rapporta à Valbonnais ses gouts de paresse, de dissipation et de débauche et peu à peu et par une pente insensible il oublia toutes les convenances que lui imposaient sa position de famille et l'éducation qu'il avait reçue ; il ne craignait pas de descendre dans les sphères inférieures de la société et de s'attabler avec le premier venu dans tous les cabarets du pays. Il avait contracté de funestes habitudes d'ivrognerie et passait souvent les nuits entières à jouer et à boire. Il restait souvent le dernier au cabaret et il fallait le forcer à sortir à l'heure voulue par les règlements ; il faisait des dettes partout, empruntait de toutes mains, s'enivrait habituellement et puis faisant parade de sa force, il se colletait avec tous ceux qui se présentaient ; un jour à la suite d'une rixe de cette nature, il se fit une assez grave blessure près de l'œil.

(à suivre)



Une vue sur le hameau de La Roche (à gauche) et celui des Engelas (à droite)

### Je baisse, j'éteins, je décale... à Valbonnais en 1926

Le conseil d'administration de la Société de Force et Lumière de Valbonnais édicte un règlement, le dimanche 22 août 1926, en sept articles où brillent les restrictions et les interdits. Ce règlement pour l'emploi de la force motrice nous éclaire sur les balbutiements de la fée électricité dans nos villages de montagne. Ce document a été découvert dans la maison familiale, par Anne, fille d'Henri Hostachy, le dynamique Président de la société de boules lyonnaises (A.B.V). Il avait alors 10 ans...

Société de Torce et Sizulière a Valsonnais
V Régûment pour l'emploi de la force motrice Dans - sa reumon on 22 court 1926 & Corner & Danima lution dela docicte a établi le reglement a après: outile inemier Hest formellement intendit a tout a bonne i le force motice de se servir de son motern, pour quelle carve que a soit, awant orige heures du soit, thouse delle, West egodemont entrailet de session dranessee ou de tout autre exprande mu par la force mobile surve en avoir fait la déclaration et obtenu l'autorisation du Directur. Enterinfraction is as seems dispositions estimines une amonde de conquante france que l'aborene som tenu de payer ser le champ. Outile devoising Ormole but de favaiur le bostloye der êles la societé s'efforcers de faire mettule consant pendante vous saus guily ut to ta part aucune obligation ming agement. Contejou, longui is una pomble le connant me sure mis le jour qu'an provata du produit fixe donne par armoteux cut à due que ce droit fine sulement une offeste à la remuneration du surveillant. autile transième Con defrors du tempo on du huves payes par la société pour mottre 6 courant done la journe, mil ne pour a le Ruis metti sau avon obtense une autorisation evite du mouteur et vous aux maises du l'es our le somme de quatre france par house pour stomp- Sunande

Esta gorn me étant destruée à relutur le turne élevet d's inden mus la societé du flais d'useure du matient, dépens d'ante, grante et faire I assurence du survistant de leure Hutfeit recommandation orthone ou nuncitional do se conforme à catte precinstion some o orne d'une amende de 10 à la premier infraction. Out Britishiems. to courant me young the mis unultanement & Roche it done la cuita homeouse de la commune. Guilliar a la Roche proceden sent an battage des ble cun pais que mont indiques .. William an other crugillar procedurar tensmite an hallage aux jours egalement indegrees it on smout porte an pralable à la commoussance eles entereiles creticle conquierno lout aloune ale force motive qui voudre installer dans su locaux une sucue deven fra an violable une demande au Bintu En colomnes you and are installed des sciences anterious oment à criorer derront in faire to delaration around 1" octobe prochash. Orthole sirieme Verabounie que out invalle ou qui installeront une summe paramet un avoit fire de trois france par cheval et pur are. In south examiner style a beathful de faux metho & coursely une demi-fourther decetoring it une demi-journer le printemption & serge des bois. cruscle septience Exprisent regement son communique aux intéresses dupplique regensement à parte de 12 octobs prochain. A willownin 6 22 aout 1936 for wied confirme To Oriecheur: - talliston

Nous remercions Anne pour avoir exhumé de ses archives familiales un document qui met en exergue certaines activités de nos Valbonnetins, il y a un siècle, (battages des blés, sciage des bois). Cette société locale a-t-elle un lien direct avec Force et Lumière créée à Grenoble en 1899. Qui est le directeur Buisson qui organise en ce dimanche 22 août 1926 ce conseil d'administration?